



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/40/665  
S/17480

19 septembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarantième session  
Points 34 et 35 de l'ordre du jour  
provisoire\*  
QUESTION DE NAMIBIE  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarantième année

Lettre datée du 19 septembre 1985, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le  
texte d'un communiqué de presse concernant l'invasion de la République populaire  
d'Angola par l'Afrique du Sud (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce  
communiqué de presse comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34  
et 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Legwaila J. M. J. LEGWAILA

\* A/40/150.

ANNEXE

Communiqué de presse

Le Ministère des affaires extérieures a pris connaissance avec une grande préoccupation des comptes rendus publiés dans la presse au sujet d'une invasion de la République populaire d'Angola par la République sud-africaine, selon lesquels l'armée et l'aviation de la force de défense sud-africaine basée illégalement en Namibie auraient envahi l'Angola. On a signalé en outre que les forces aériennes sud-africaines ont bombardé les régions de l'Angola où se trouvaient des unités de l'armée angolaise. Il s'agit là d'un acte d'agression commis sur le territoire angolais contre le peuple et le Gouvernement de la République populaire d'Angola. Le Gouvernement du Botswana condamne cette invasion et demande au Gouvernement sud-africain de retirer immédiatement ses forces armées de l'Angola. Le Botswana lance également un appel au Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il poursuive ses efforts en vue de dissuader l'Afrique du Sud de continuer à commettre de tels actes d'agression.

Le Ministère des affaires extérieures tient aussi à déclarer que les actes de guerre perpétrés par l'Afrique du Sud contre des pays voisins ne sont guère susceptibles de fournir une solution à ses problèmes internes. Ils ne font qu'aggraver ces problèmes et attiser la violence qui caractérise si tristement la vie sud-africaine.

-----

